

Le référentiel routier

Aide à la localisation
sur le réseau routier
départemental des Alpes
de Haute-Provence



Le réseau routier départemental est placé sous la responsabilité du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence qui en assure l'entretien, l'exploitation, la sécurité et la modernisation.

Ce réseau compte 1 234 ponts, 21 tunnels et 2445 km de routes réparties en 4 catégories :

- **Structurant A** pour 85 km (artère Nord Sud rive droite de la Durance et accès à Digne-les-Bains depuis l'échangeur autoroutier de Peyruis)
- **Structurant B** pour 667 km (liaisons importantes inter chefs-lieux de canton ou vers les départements voisins, le réseau structurant A et le réseau national)
- **Liaison** pour 480 km (liaisons des communes importantes vers les réseaux structurants et le réseau national)
- **Desserte** pour 1 213 km (desserte des hameaux ou des communes de moindre importance vers les réseaux structurants, de liaison et nationaux)

Plus de la moitié des routes départementales est située en zone de montagne avec des niveaux d'aléas importants particulièrement en période hivernale.

MODÉLISATION DU RÉSEAU ROUTIER

Le référentiel de localisation comprend :

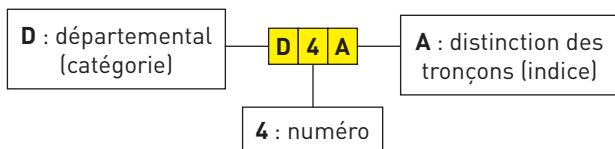
- **une base d'identification des routes**, c'est la numérotation des RD,
- **un système de localisation longitudinale** (PR + abscisse),
- **une description géographique du tracé routier** : le Référentiel Inter Urbain (RIU) basé sur le filaire routier de la BD Carto ® de l'IGN.

1) IDENTIFICATION DU RÉSEAU ROUTIER

Le nom des routes se compose comme ci-après :

Format général : Catégorie, Numéro, Indice

Exemples : D 900B ou D 908

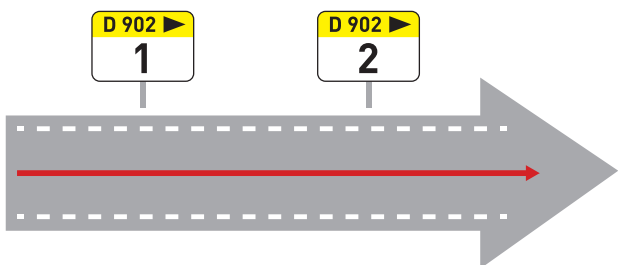




2) LE SYSTÈME DE LOCALISATION

Les points de localisation sont associés aux Points de Repères (PR) qui remplacent les anciens Points Kilométriques (PK).

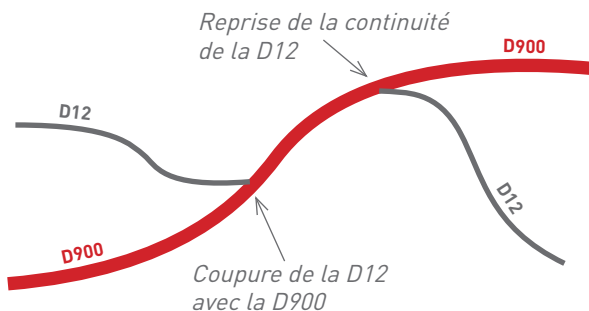
Les points de repères sont matérialisés par des plaquettes (ou bornes) implantées théoriquement sur le **côté gauche** de la chaussée dans le sens de numérotation croissante des PR.



Discontinuité d'une route

Chaque route a un début « PR 0+0000 » et une fin « PR 35+0618 » par exemple.

Une route n'est pas toujours continue et peut s'interrompre entre 2 carrefours. Elle est alors dite « en baïonnette ».



Indications portées sur les PR : (plaquette ou borne)

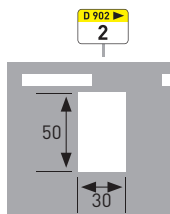
- une flèche qui précise le sens croissant des PR,
- le numéro de la route. Exemple : **RD 907**,
- le numéro de PR. Exemple : **PR 32**,
- la couleur indique la domanialité (jaune pour les RD, rouge pour les RN).



plaquette



borne



marque peinte au sol

À l'emplacement de la plaquette ou de la borne, une marque est peinte sur la chaussée.

C'est un rectangle blanc de dimensions 30x50 cm.

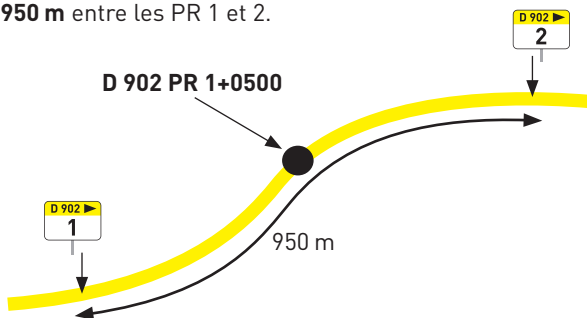
Il est positionné de chaque côté de la route.

Distances inter – PR

Il s'agit de la distance curviligne mesurée en mètre séparant deux PR. Cette mesure est prise dans le sens des PR croissants par rapport au PR amont.

En général, la distance inter-PR est comprise entre 800 et 1 200 m et évolue en fonction des modifications de tracé, classements et déclassements.

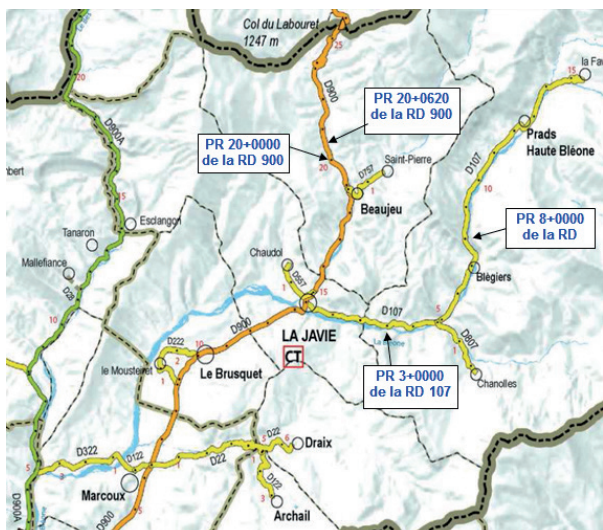
Exemple : la RD 902 a une distance inter-PR égale à **950 m** entre les PR 1 et 2.



Se localiser

En tout point du réseau départemental, « l'adresse » d'un point est constituée par :

- son numéro de RD,
- son PR,
- son abscisse,
- parfois, si besoin, on rajoute le côté droit ou gauche de la route, pour des routes à chaussées séparées.



Se localiser sur une carte. Les numéros rouges sur le tracé des routes départementales indiquent les numéros des PR des routes où ils sont implantés (tous les 5 kilomètres sauf cas particuliers).

Par exemple : on voit un numéro « 10 » au-dessus de la commune du Brusquet. Cela veut dire que c'est le PR 10 de la RD 900 qui traverse le Brusquet.

Ensuite, chaque PR est repéré par un point sur la route. Pour localiser, par exemple, un point situé à 500 m du PR 1, on indique qu'il est au PR 1+0500.

Le code couleur. La couleur des routes sur la carte est fonction de leur appartenance et de la classification :

- Routes nationales (RN) en violet.
- Routes départementales en rouge (structurant A), orange (structurant B), vert (liaison), jaune (desserte) et gris (hors gestion)

Se localiser sur le terrain. Par exemple : trouver le point qui se trouve sur la **RD 900** au **PR 20+0620**. Sur l'extrait joint, le PR 20+0000 de la RD 900 est à proximité de la commune de Beaujeu.

Sur le terrain, on se rend sur cette commune et sur cette route départementale (RD900) puis on cherche la **borne** numéro **20**. À partir de cette borne on parcourt **620 m** dans le sens croissant des PR (ici en direction du Nord vers le Col du Labouret).

Les cartouches. Le nom de l'axe emprunté est reporté sur les panneaux de signalisation directionnelle ou d'entrée et de fin d'agglomération.





La Direction des Routes et des Interventions Territoriales (DRIT) assure l'entretien, la modernisation et l'exploitation des routes départementales.

Elle s'appuie sur les services centraux basés à Digne-les-Bains et sur les 5 maisons techniques qui animent un réseau de 27 centres d'intervention :

- **MT de Barcelonnette** (04 92 80 70 00)
- **MT de Castellane** (04 92 89 20 90)
- **MT de Digne-les-Bains** (04 92 31 89 90)
- **MT de Forcalquier** (04 92 75 87 50)
- **MT de Sisteron** (04 92 61 58 80)

Des astreintes permettent d'intervenir en urgence 24h sur 24h et 365 jours par an.

Le service hivernal est assuré en fonction des priorités et de la classification du réseau. Sauf urgence vitale, il n'est pas mis en œuvre la nuit.

INFO ROUTE : www.inforoute04.fr

Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence

13 rue du Docteur Romieu – CS 70216

04995 DIGNE-LES-BAINS CEDEX 9

Tél : 04 92 30 04 00

www.mondepartement04.fr

**ALPES DE HAUTE
PROVENCE**
LE DÉPARTEMENT